



Scannez le QR code
ou rendez-vous sur :

<https://interval-formation.fr/petite-enfance/formation-initiale-assistant-maternel>



DÉFINITION :



L'assistant maternel accueille l'enfant à son domicile.

Il l'accompagne dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation, en assurant sa sécurité physique et affective y compris au sein d'un collectif.

Grâce à cet accompagnement au quotidien, ce professionnel répond aux besoins de maternage et de repères des enfants et contribue à leur socialisation, leur autonomisation et leur développement psychologique.

OBJECTIFS :



Être capable d'accompagner l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation.

PROGRAMME :



La formation s'organise en 2 sessions :

- Une première session d'une durée de 84h, qui doit être réalisée avant l'accueil du premier enfant, à laquelle s'ajoute le PSC1 comprenant un module spécifique petite enfance.
- Une seconde session de 36h dans les trois années qui suivent l'obtention de l'agrément (sous réserve d'avoir accueilli un enfant)

Le planning de formation est organisé en trois unités :

- Unité 1: Les besoins fondamentaux de l'enfant
- Unité 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel
- Unité 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans le dispositif d'accueil du jeune enfant

Durée :

120 heures

Les premières 84 heures s'effectuent obligatoirement avant l'accueil du premier enfant.

Financement :

Formation financée par la Conseil Départemental, inscription via le Conseil Départemental

Coût :

Tarifs variables selon les modules, contacter le centre de formation pour plus de renseignements.

Lieu :

Inter'Val Formation
9 place pasteur
06340 La Trinité

Pré-requis :

Assister à une réunion d'informations en PMI
Remplir un dossier de demande d'agrément
Avoir obtenu l'agrément du Conseil Départemental

Renseignements : 04 92 00 10 57 - Interval.formation@svdb.fr